

La DSN, et demain ?

La DSN, une opportunité de développer de nouveaux services numériques selon les éditeurs de logiciels

Les éditeurs de logiciels jouent un rôle important dans la normalisation des données. En fournissant aux entreprises et à leurs tiers-déclarants des solutions compatibles au cours des différentes phases du dispositif DSN, ils leur ont permis d'effectuer leurs déclarations dans un processus d'amélioration continue. Comment ces acteurs envisagent-ils la DSN demain ? En plus de l'intégration de nouvelles procédures, comme la DOETH ou la Déclaration préalable à l'embauche (DPAE), souvent demandée par les entreprises, les éditeurs voient la DSN comme une opportunité de créer de nouveaux services numériques.

« La DSN, et demain ? »

Pour clôturer la série vidéo, les témoignages en images de Régis Curt, Expert fonctionnel paie chez Cegedim SRH et de Valéry Humez, Chef de projet chez EIG SAS :



Retrouvez toutes les vidéos sur [la chaîne YouTube Net-entreprises.](#)

Contacts presse :

Wellcom :

[Emeline Poulolo](#)

[Gaëlle Ryoug](#)

01 46 34 60 60

GIP-MDS :

[Marie-Amélie Roguet](#)

01 58 10 47 28



À propos de Net-entreprises

Net-entreprises est la plateforme de référence pour la réalisation et le règlement des formalités déclaratives sociales pour tous les organismes de la protection sociale : régime général, régime des indépendants, régime agricole.

www.net-entreprises.fr permet aux entreprises et à leurs mandataires d'effectuer leurs déclarations en ligne de manière gratuite, simple et sécurisée et de bénéficier de services innovants comme la Déclaration Sociale Nominative.

Conçu en 2000 par le collectif GIP-MDS (Groupement d'intérêt public – modernisation des déclarations sociales) pour dématérialiser les déclarations sociales, Net-entreprises est aujourd'hui une plateforme de services facilitant les échanges numériques avec les entreprises.

Le GIP-MDS regroupe les organismes de protection sociale (Acos, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, Pôle emploi, Sécurité sociale Indépendants, Unédic, caisses spécifiques ou régimes spéciaux), des organismes de prévoyance collective (CTIP, FFA, FNMF) et, comme membres associés, les organisations patronales, des syndicats de salariés, les éditeurs de logiciels (Syntec numérique) et les experts-comptables (Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables).

